

# Compte-rendu du GT Solvabilité II XBRL France du 6 septembre 2016

## *Ordre du jour*

- Bilan des remises
- Point sur la taxonomie V2
- Retour sur la Taxonomie RAN
- Autres questions

Préambule : ce compte-rendu vient en complément des planches projetées pendant la réunion.

## Planche 4

Le LEI est obligatoire dans le S.01.02, codé LEI/{code LEI} (exemple : "LEI/9695009HV2986MDEQ760", sans espace. Les assujettis qui ont mis le SIREN ont dû recevoir un mail de l'ACPR demandant de corriger et de redéposer sur OneGate. Par contre l'ACPR impose toujours que le SIREN soit utilisé dans les contextes XBRL et l'en-tête ONEGATE .

## Planche 5

Il y a un problème fonctionnel : le bug se produit sur une cellule qui est un n° de ligne : comment peut-elle être vide ?

N.B. : il a été confirmé que cette donnée ne pouvait pas être à « nil ». Cependant, d'autres cas existent où une valeur de dimension typée numérique peut l'être : Dimension LP : "Progressive number of surplus/layer in program" utilisé dans S.30.03, S.30.04.

## Planche 8

Il y a un bug dans FR.13.01 : R0380 sera déplacée à la prochaine version en R0225. En attendant les contrôles impactés par le changement.

Une et une seule version de la taxonomie RAN devrait sortir une fois par an, entre avril et juin.

La version DCR des *annotated templates* de la taxonomie RAN a les dimensions en commentaires des cellules.

N.B. : Une version hotfix devrait être publiée en octobre par l'ACPR. Merci de signaler au plus vite au support ACPR ([support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr](mailto:support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr)) toute anomalie que vous constateriez.

## Divers

A partir de 2017, les assureurs doivent remettre les rapports LCB-FT (lutte contre le blanchiment) en XBRL, sur une taxonomie bancaire, différente de la RAN. La logique voudrait qu'elle évolue vers une taxonomie d'architecture Eurofiling. Question à l'ACPR (à poser au support S2) : peut-on le mettre comme un point d'entrée à part dans la taxonomie RAN, ce qui simplifierait grandement la vie des assureurs et la cohérence au sein de leurs outils de reporting réglementaires.

## Prochaine réunion

**Mercredi 16 novembre 2016 à 9h** dans les locaux de l'ordre des experts comptables, salle 821.